

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801003-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - ANNEE 2018**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.01.003**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - ANNEE 2018**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Le Bureau Municipal et les Commissions sont d'avis d'attribuer aux associations et organismes désignés dans le document joint les subventions proposées afin de les aider à financer leurs activités durant l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 10 janvier 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur, en date du 6 décembre 2017,  
Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en dates des 16 novembre 2017, 5 et 12 décembre 2017, du 11 janvier 2018,  
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ ADOPTE les propositions de subventions décrites dans les tableaux annexés à la présente délibération en deux votes.

- Vote n°1 : pour l'ensemble des associations sans les 3 associations pénalisées pour retard (Artistes en Liberté, Champs Boule Tout et Vice Versa).

**Pour : 28                      Contre : 3                      Abstentions : 0**

- Vote n°2 : pour les 3 associations pénalisées (Artistes en Liberté, Champs Boule Tout et Vice Versa).

**Pour : 25                      Contre : 3                      Abstentions : 3**

→ DE DIRE QUE la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

**Le Conseil Municipal adopte cette délibération.**



Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
André HARTEREAU